



Communiqué de presse

Montpellier, le mardi 13 juin 2023

- Plan Littoral 21 -

L'Etat, la Région et la Fédération des Industries Nautiques lancent le contrat de filière « Industries et services nautiques en Occitanie »

Le 13 juin 2023 à Montpellier, Zoé Mahé, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de la Préfecture de région Occitanie, Didier Codorniou, vice-président de la Région Occitanie chargé de la Méditerranée, Jalil Benabdillah, vice-président de la Région chargé de l'économie, de l'emploi, de l'innovation et de la réindustrialisation, ainsi que Jean-Paul Chapeleau, président de la Fédération des Industries Nautiques, ont initié le contrat de filière de l'industrie et des services nautiques d'Occitanie, une première en France.

Fer de lance de l'économie bleue en Occitanie, la filière nautique régionale compte **près de 1 200 entreprises pour près de 2 000 emplois et représente plus de 372 M€ de chiffre d'affaires en 2022**. Ce contrat de filière permettra de conforter le poids et la dynamique économique des acteurs du nautisme. Construit en synergie opérationnelle avec la Fédération des Industries Nautiques, sa vocation sera d'accompagner les entreprises pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Il devra notamment permettre de répondre au besoin de recrutement, de soutien à l'innovation et d'accompagnement de la filière régionale dans sa transition écologique.

Ce contrat de filière a en effet pour objectifs de **renforcer la place de la filière nautique d'Occitanie dans le contexte national et international en aidant les entreprises à répondre aux défis auxquels elles sont aujourd'hui confrontées** : attractivité des jeunes et des talents vers les métiers ; implantation de nouvelles entreprises ou développement pour les entreprises existantes dans les territoires littoraux ; collaboration avec les laboratoires de recherche et les autres filières confrontées au même défi de la mobilité (énergie, matériaux, sécurité, technologie spatiale...) ; transition écologique ; accompagnement des plaisanciers vers une pratique plus respectueuse de l'environnement.

L'Occitanie confirme ainsi son ambition de renforcer encore davantage son attractivité et le développement de cette filière en développant un écosystème complet (formation, foncier avec accès à l'eau pour accueillir des entreprises, accueil de start-ups, mobilisation des laboratoires de recherche et d'universités...) basé sur des territoires littoraux complémentaires dans leur offre de services.

D'ores et déjà plusieurs chantiers d'envergures sont identifiés :

- Développer l'offre de formation adaptée aux besoins actuels et à venir de la filière ;
- Favoriser le lien avec la recherche et le transfert de technologies pour la transition écologique énergétique et numérique ;

- Favoriser la croissance et l'export des entreprises régionales ;
- Faire rayonner la filière Industrie et Services Nautiques d'Occitanie ;
- Accompagner la déconstruction des bateaux en fin de vie et le recyclage.

Dans ce cadre, la Fédération des Industries Nautiques a souligné l'importante ambition de cette démarche qui s'inscrit pleinement dans ses actions. La FIN renforcera, grâce au contrat de filière, sa capacité à travailler avec les acteurs locaux et à porter en Occitanie les actions menées en matière de transition écologique, de sensibilisation à la protection des milieux marins – à travers notamment le « Bateau bleu » lancé il y a quelques jours à Argelès-sur-Mer – ou encore d'emploi et de formation dans le cadre de la campagne « L'Equipe Nautique Recrute », en lien étroit avec le Nauticampus et les services de la Région, dont l'objectif est d'attirer et de fidéliser de nouveaux collaborateurs pour les entreprises.

L'ensemble des acteurs impliqués dans ce contrat de filière (Préfecture de région, Région Occitanie, Fédération des Industries Nautiques, Préfecture maritime, Banque des Territoires, Rectorat, Pôle Emploi, CCI Occitanie, Nauticampus de Canet en Roussillon, agence Ad'Occ, Pôle Mer Méditerranée, Office Français de la Biodiversité, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie...) s'engage ainsi à **coconstruire durant 10 mois un programme d'actions opérationnel répondant aux grands enjeux de la filière.**

« En lançant ce contrat de filière unique en France, la Région Occitanie s'engage avec l'État et la Fédération des Industries Nautiques pour l'accompagnement des entreprises et le développement d'emplois durables dans l'économie bleue. Il s'agit ainsi de proposer des réponses concrètes aux attentes et besoins des acteurs de la filière en matière de formation, de recrutement, d'innovation et de transformation écologique en valorisant l'ensemble des savoir-faire et des compétences pour faire de l'Occitanie un territoire phare de l'industrie nautique. » **Carole Delga - présidente de la Région / Occitanie Pyrénées-Méditerranée.**

« Ce contrat de filière illustre la conviction profonde de la fédération des industries nautiques qui est celle de considérer, avant tout, le nautisme comme un projet territorial, culturel, social et économique. (...) Le maître mot c'est la synergie. Nos entreprises doivent bénéficier des expertises, des intelligences et des compétences de chaque acteur de la chaîne. Rassemblés aujourd'hui, chacun d'entre nous, à travers ce contrat de filière, contribue ainsi à l'excellence de la filière nautique occitane. » **Jean-Paul Chapeleau - président de la Fédération des Industries Nautiques.**

« Dans la logique du Plan littoral 21, qui accompagne les professionnels de la pêche et de la conchyliculture sur des démarches de filière, l'État soutient le lancement d'un contrat de filière « nautisme ». Cette démarche est une opportunité pour planifier des actions concrètes et opérationnelles au service d'ambitions communes : construire une filière d'avenir, qui permette à la fois de capitaliser sur le potentiel des industries nautiques présentes en Occitanie, mais aussi de renforcer l'attractivité des métiers du nautisme, sur des départements littoraux qui concentrent les plus forts taux de chômage de la région. L'excellence de la filière passera aussi par sa capacité à amorcer un véritable virage écologique, en s'appuyant sur le numérique, la recherche et l'innovation, en faveur d'un nautisme durable et responsable. » **Pierre-André Durand - préfet de la région Occitanie.**

Ci-dessous une photo de la réunion tenue ce mardi 13 juin (© Région Occitanie - Laurent Boutonnet).



■ **Contacts presse :**

Préfecture de la région Occitanie

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45
Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Service Presse - service.presse@laregion.fr - 05 61 33 53 49 / 52 75 - 04 67 22 81 31

Fédération des Industries Nautiques

communication@fin.fr - +33 1 44 37 04 00